



VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

OBJET : MARCHÉ RELATIF A DÉCISION N° DM-22-462
L'HEBERGEMENT, L'EXPLOITATION ET AU EN DATE DU 19 DECEMBRE 2022
SUPPORT DE LA SOLUTION APPLICATIVE
CORPORAMA EN MODE SAAS

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n° A-22-177 en date du 19 avril 2022, portant délégation de fonction à Monsieur Eric BENSOUSSAN, adjoint au Maire ;

CONSIDÉRANT que le marché relatif à l'assistance et maintenance du logiciel CORPORAMA en mode SAAS arrive à échéance au 31 décembre 2022 ;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de poursuivre la maintenance du logiciel CORPORAMA pour la gestion de la base des données dynamique des entreprises de la Ville de la Vincennes ;

D É C I D E

DE SIGNER avec la société CORPORAMA, 8 rue Rouget de Lisle - 92130 ISSY-LES-MOULINEAUX, représentée par Monsieur Alexandre SIDOMMO en qualité de président, un marché relatif à l'hébergement, l'exploitation et au support de la solution applicative CORPORAMA en mode SAAS.

La validité de ce marché est à compter 1^{er} janvier 2023 pour une période de 12 mois. Il est reconductible de façon tacite 3 fois pour une période d'un an, pour se terminer le 31 décembre 2026.

Le marché est traité à prix mixte et se compose comme suit :

- Le montant annuel de la prestation à prix forfaitaire est 1 706.00 € HT
- Les prestations complémentaires font l'objet d'un bon de commande pour un montant maximum de 5 000.00 € H par année du marché

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjoint au maire chargé de l'administration
générale, de la sécurité publique et des affaires
patriotiques,

Signé

Eric BENSOUSSAN

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20221219-Imc1H10273H1-AR
Date de réception en Préfecture : 19/12/2022
Date de Publication : 19/12/2022